

Liminaire CTL du 06/05/2020

Monsieur le Président

L'urgence sanitaire est déclarée dans notre pays et cette épidémie par sa contagiosité, son caractère atypique, asymptomatique, et pour l'instant sans remède ou vaccin nous met face à une situation inédite et grave.

Dans un tel contexte, les employeurs publics comme les employeurs privés ont une obligation de résultat. Le Code du travail (article L.4121-1) indique que l'employeur est responsable de la santé et de la sécurité de ses salariés.

Dès lors, il lui appartient de prendre toutes les mesures de prévention en matière d'organisation du travail et de dotation en matériel pour lutter contre la propagation de la pandémie Covid-19.

Il lui appartient également de veiller à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances.

Les élus de Solidaires Finances Publiques tiennent à vous rappeler leurs exigences en matière de santé et sécurité au travail des agents, notamment dans le cadre du plan de reprise de l'activité :

- que l'accueil physique soit strictement prohibé : dans les cas où cette interdiction ne peut être observée (accueil sur rendez-vous dans le cadre de la campagne IR, cas des postes délivrant des bons de secours), le médecin de prévention doit valider les dispositifs mis en place par la direction afin de protéger les agents qui exercent ces missions ;
- que le travail en présentiel soit limité aux seules missions du plan de continuité d'activité, et organisé de manière à respecter les mesures de distanciation sociale ;
- que des équipements de protection individuels soient attribués à ces personnels (masques, gants, gel, lingettes désinfectantes) ;
- que des tests de dépistage soient réalisés pour tous les personnels présents dans les services (notamment à partir du 11 mai) ;
- que soient reconnus en accidents de service toutes les contaminations suspectées ou avérées au Covid-19 dont pourront être affectés les agents ;
- que le recours au télétravail soit encore augmenté pour assurer les missions, tout en maintenant une présence la plus faible possible des agents dans les services.

Pour les agents concernés par un plan de continuité de l'activité (PCA) ne pouvant pas télétravailler il appartient aux différentes administrations de les protéger et de leur donner un environnement de travail sécurisé et de leur garantir qu'ils ne seront pas contaminés dans le cadre de leur travail.

Les seules consignes données aux personnels pour assurer la poursuite de l'activité en présentiel

Solidaires Finances Publiques 59
Cité Administrative - 9^e étage – 175 Rue Gustave Delory – 59000 LILLE
Tél : 03 20 95 63 90



solidairesfinancespubliques.dr59@dgfip.finances.gouv.fr
solidairesfinancespubliques59@gmail.com
[Solidairesfinancespubliques59@facebook.com](https://www.facebook.com/Solidairesfinancespubliques59)

consistent à leur demander de respecter les gestes barrières et les règles de distanciation sociale et aux employeurs de prendre des mesures en cas de contamination d'un agent dans un service.

Il apparaît clairement que les taux de présentiel dans certains services sont trop élevés et mettent en danger la santé des agents et celle de leurs proches. Cette situation est inadmissible et laisse entrevoir tous les abus possibles lors de la reprise progressive d'activité.

En ce qui concerne la campagne déclarative, elle sera forcément "particulière", pour reprendre les termes utilisés par l'administration. Elle va se dérouler essentiellement par voie dématérialisée et sans accueil du public. Mais pas forcément sur toute la durée initialement prévue (la date limite de dépôt des déclarations papiers est fixée au 12 juin). Les deux premières semaines permettent de tirer quelques enseignements, sur la base des informations fournies par la Direction Générale. Le nombre de connexions au site impôts.gouv est en très forte augmentation et le nombre de télédéclarations a bondi de 50% dans les tous premiers jours comparativement à l'année dernière. Les sollicitations téléphoniques et via e-contact sont assez nombreuses. De fait, les taux de décrochés sont assez faibles, en-dessous évidemment des standards constatés les années précédentes et qui sont tout de même loin d'être satisfaisants. Les personnels n'y sont évidemment pour rien, s'ils étaient plus nombreux... En outre, les échanges téléphoniques durent bien plus longtemps qu'à l'accoutumée. Et pour cause, notre organisation l'avait déjà pointé : la campagne 2020 est marquée par quelques nouveautés, comme la déclaration automatique, et constitue la première campagne déclarative en mode PAS intégral...

Le pari de la DGFIP est assez osé : traiter un maximum de situations dans la période, en mode dégradé, afin de limiter au maximum l'afflux de contribuables quand elle décidera de réouvrir les services au public.

Elle se heurte à une triste réalité : une partie non-négligeable des contribuables est non seulement très mal à l'aise avec l'informatique (l'illectronisme touche près de 30 % de la population), mais également parfois avec la langue française, quand les démarches administratives ne sont pas pour eux des sommets insurmontables. Par ailleurs, de nombreux contribuables continuent de privilégier l'accueil physique. Ceux-là ne pourront être reçus et accompagnés que dans un cadre qui se rapprochera le plus de la normale. Or, à ce stade, pour Solidaires Finances Publiques, la date du 11 mai ne peut et ne doit, en aucun cas, correspondre à un retour à cette normalité. Il faudra donc bien à un moment que le ministre prenne véritablement en considération ces publics et propose des solutions viables, respectueuses des conditions sanitaires et des droits des personnels, notamment en ce qui concerne les congés. A défaut, une partie non-négligeable de nos concitoyens sera discriminée, ce qui est inconcevable.

En ce qui concerne les congés, les élus Solidaires Finances Publiques dénoncent une fois encore l'abjecte ordonnance du 15/04/2020. Nous ne sommes pas responsables de la pandémie, pas plus que la gestion hasardeuse de la crise. Les agents qui sont au front, ceux qui gardent leurs enfants privés d'école, ceux qui télétravaillent, les malades, personne n'a choisi sa situation. Entre l'école à la maison, le télétravail, l'interdiction de sortir, le manque d'équipements de protection, l'arrêt quasi-total des transports collectifs... ces 2 mois ne sont des vacances pour personne, contrairement à ce que M Dussopt voudrait nous faire avaler.

Une chose est sûre pour Solidaires Finances Publiques : le retour au travail et à la vie sociale ne pourra se faire que dans la clarté, dans la sécurité sanitaire et ne pourra être conditionné à des diktats de potentats locaux ou patronaux pressés d'en découdre avec les libertés individuelles ou le droit du travail. La sécurité sanitaire doit primer l'impératif économique.

Solidaires Finances Publiques 59
Cité Administrative - 9^e étage – 175 Rue Gustave Delory – 59000 LILLE
Tél : 03 20 95 63 90



solidairesfinancespubliques.dr59@dgfip.finances.gouv.fr
solidairesfinancespubliques59@gmail.com
[Solidairesfinancespubliques59@facebook.com](https://www.facebook.com/Solidairesfinancespubliques59)